

Appel de cotisation 2023

Nancy, le 15 décembre 2022

Madame, Monsieur, Chers adhérents,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint notre **appel de cotisation 2023** qui est à nous retourner signé : il servira de base pour la mise à jour de notre fichier, mais aussi à la mise à jour (si nécessaire) de votre assurance responsabilité civile qui vous couvre en tant que propriétaire forestier. Afin que vous soyez bien assuré, il vous faut vérifier que les surfaces et les communes enregistrés sont exacts ; si ce n'est pas le cas, nous vous engageons à porter les corrections sur l'imprimé déclaratif que vous nous retournerez. Il y a également lieu de renseigner les informations relatives aux annexes immobilières, aquatiques et autres facteurs aggravant le risque en RC sur votre propriété forestière. Les conditions générales du contrat vous seront adressées sur simple demande de votre part ; elles sont aussi accessibles sur notre site internet. Votre règlement est à nous adresser avant le 31 décembre 2022, date au-delà de laquelle vous ne seriez plus couvert par l'assurance RC et elle ne sera réactivée qu'à réception de votre cotisation.

Nous vous communiquons ci-dessous quelques points d'informations :

Syndicat : **-Les assemblées générales** : Après une Assemblée Générale 2022 qui s'est tenue à Dieuze (57), et dont le compte rendu vous est adressé par mail (ou consultable sur notre site), l'assemblée 2023 se tiendra à Frouard (54) en avril 2023.

-La Communication : Notre site internet, rattaché à celui de FRANSYLVA, permet un accès en temps réel à toutes les informations qui concernent la forêt et la vie syndicale 54. Il vous permet aussi de bénéficier des tarifs propres à notre centrale d'achats professionnels et au Club Avantages pour vos dépenses personnelles !

Nous envisageons d'organiser sur la journée du jeudi 22 juin 2023 un voyage, en bus, à l'occasion du **salon de la forêt et du bois EUROFOREST** (près de Dijon). Vous recevrez toutes les informations relatives à cette sortie ultérieurement.

Equilibre sylvo-cynégétique : Chaque adhérent devra établir une fiche de dégâts de gibier lorsqu'il y a déséquilibre, et que vous constatez des dégâts forestiers qui perturbent votre gestion. Le lien nécessaire est le suivant : <https://espacecollaboratif.ign.fr/>.

Afin que nous puissions mieux vous représenter au sein de la Commission Départementale de la Faune Sauvage, nous sommes bien entendu à votre écoute lorsque vous constaterez qu'une évolution de population est insuffisamment prise en compte.

Dépérissements : L'année 2022 marque une accalmie pour ce qui concerne l'avalanche des dépérissements. La situation est particulièrement grave à bien des égards, laissant aux forestiers le soin de faire des choix qui engagent le très long terme. Le plan de relance et le plan France 2030 accompagnent les reconstitutions.

Les dépérissements concernant des essences majeures pour notre département, la mise en œuvre de financements en lien avec le « Label Bas Carbone » peut s'envisager, y compris pour des peuplements jugés vulnérables. Sachez que le « DEFI Forêt » est prolongé en 2023 pour accompagner vos investissements.

Formations 2023 : Après les reports des sessions 2020/21, le CNPF et l'Union Forestière Grand Est organisent pour 2023 2 cycles FOGEFOR de 3 journées chacun, ainsi que des stages spécialisés sur des thèmes particuliers et les stages « post-FOGEFOR ». N'hésitez pas à consulter notre site internet ainsi que celui du CNPF (tél : 03 26 65 18 25) en précisant ce qui vous concerne.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Président,
Arnaud MICHAUT



Election 2023

Centre National de la Propriété Forestière du Grand Est

A destination des propriétaires de plus de 4 ha !

Vous recevrez prochainement le matériel de vote pour l'élection 2023 des conseillers du Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est.

Notre structure départementale aura, par son caractère représentatif, à présenter 2 candidats lors de l'élection des représentants de la forêt privée au Conseil du Centre Régional de la Propriété Forestière du Grand Est. Cette élection est un acte fondateur qui donne à nos représentants toute leur légitimité. Alors, chers adhérents, nous comptons sur votre participation !

Nos élus seront pour 6 ans nos administrateurs au sein du C.R.P.F., organisme au service exclusif des forestiers privés et de la forêt privée. Le CRPF a pour missions premières de contribuer aux orientations régionales de gestion, d'agrèer vos documents de gestion et de vous représenter auprès des autorités locales.

Nos représentants sauront défendre vos droits et intérêts forestiers si vous leur en donner les moyens.

N'oubliez pas de renvoyer votre vote, et ce avant le 31 janvier 2023 impérativement !

Merci d'avance pour votre soutien.